

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

17^e rencontre – 11 mai 2022 (14 h 30)
(par visioconférence)

Direction générale :

Mme Isabelle Gélinas, directrice générale
M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la performance
financière et à l'efficacité opérationnelle
M^e Érika Cloutier, secrétaire générale adjointe
M. Bernard Beausoleil Chartrand, analyste, Secrétariat général

Invités :

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières
Mathieu Bouchard, directeur adjoint au Bureau des approvi-
sionnements
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles

Mot de la direction générale

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la directrice générale du 26 avril 2022
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-29-2044 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'unité et personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement

- 5- A-31-4717 Service des ressources financières – école Guillaume-Couture – mise à niveau de la distribution électrique et remplacement de l'éclairage – appel d'offres 25-3052P – attribution de contrat
- 6- A-31-4729-A Service des ressources financières – services professionnels d'ingénieurs en génie civil pour la réfection de la cour de l'école Bedford – appel d'offres 24-727P2 – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4734 Service des ressources financières – école Évangéline – rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires – phase 1 – appel d'offres 25-3061P – attribution de contrat
- 8- A-31-4735 Service des ressources financières – école Ludger-Duvernay – réfection des blocs sanitaires – phase 2 – appel d'offres 25-3058P – attribution de contrat
- 9- A-31-4736 Service des ressources financières – école Saint-Émile – remplacement de la finition intérieure, des appareils d'éclairage intérieurs et mise aux normes des issues – appel d'offres 25-3060P – attribution de contrat
- 10- A-31-4743 Service des ressources financières – école Saint-Nom-de-Jésus – démolition et reconstruction de la rampe d'accès – appel d'offres 25-3062P – attribution de contrat
- 11- ~~A-31-4744 Service des ressources financières – aménagement intérieur de véhicules légers – appel d'offres 27-714P – attribution d'un contrat~~
- 12- A-31-4745 Service des ressources financières – fourniture sur demande de yogourt – appel d'offres 27-730P – attribution de contrat
- 13- A-31-4748 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d'épicerie – appel d'offres 27-727P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-4759 Service des ressources financières – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – remplacement des lavabos et des meubles de deux salons de coiffure sénior – appel d'offres 25-3068P – attribution de contrat
- 15- A-31-4761 Service des ressources financières – mise à zéro des soldes de l'auxiliaire du progiciel Gestion Pédagogique Intégré (GPI) concernant les années financières 2002-2003 à 2019-2020, en date du 31 mars 2022
- 16- A-31-4775-A Service des ressources financières – acquisition de commutateurs – appel d'offres 27-731P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-4779 Service des ressources financières – acquisition des appareils, d'accessoires et d'applications Apple – entente 27-666D – exercice de la première option de renouvellement

- 18- A-31-4780 Service des ressources financières – acquisition des matériels nécessaires aux élèves ayant une déficience auditive – entente 27-700D – exercice de la première option de renouvellement
- 19- A-31-4782 Service des ressources financières – acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire Antidote 10 français avec le réabonnement au programme de maintenance – avis 27-695T – exercice de la première option de renouvellement
- 20- A-31-4783 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l'entretien des circuits ouverts et fermés d'eau de chauffage et de refroidissement – appel d'offres 27-736P – attribution d'un contrat
- 21- A-31-4785 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Centre et le secteur Est – appel d'offres 15-374P – attribution de contrat
- 22- A-31-4786 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs Nord, Sud et Ouest – appel d'offres 15-375P – attribution d'un contrat
- 23- A-31-4787-A Service des ressources financières – services professionnels en relocation – appel d'offres 24-628P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 24- A-31-4790 Service des ressources financières – acquisition d'un tour trois axes pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) – contrat de gré à gré – 27-708D
- 25- A-31-4795-A Service des ressources financières – services de coupe de gazon et d'entretien des terrains (cinq secteurs) – appel d'offres 15-340P – exercice d'options de renouvellement
- 26- A-33-1887 Service des ressources matérielles – école Montcalm – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise à niveau de l'entrée électrique et de remplacement des systèmes d'alarme (projet : 398 019 920)
- 27- A-33-1888 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement du réseau de drainage pluvial (projet : 326 031 370)
- 28- A-33-1889 Service des ressources matérielles – Bâtiment 60, situé au 8000, 8^e Avenue – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de mise aux normes DAR (projet : 139 L00 750)

- 29- A-33-1890 Service des ressources matérielles – modifications à la Programmation des plans directeurs d'investissement (PDI) 2020-2025 et 2021-2026
- 30- A-33-1891 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires (projet : 325 060 380)
- 31- A-33-1893-A Service des ressources matérielles – Bâtiment 190, situé au 4315, rue Beaubien Est – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande à réaliser des travaux d'entretien, dans le cadre de l'homologation AO 15-304P, pour accueillir l'école des Monarques, édifice Marie-Rollet de façon transitoire (projet : 190 012 020)
- 32- A-34-3318 Service du secrétariat général – entente de règlement dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'école Marie-Rivier, pavillon Louvain, appel d'offres 25-2458P (projet : 348 015 790)
- 33. Documents d'information
 - a) A-13-24 Service du développement et de l'innovation professionnelle – évolution du paiement de rétributions à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle par l'appel d'offres 24-680P
 - b) A-31-4798-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le maintien d'actifs – avis de qualification 24-538P – attribution de nouveaux mandats
 - c) A-33-1892 Service des ressources matérielles – lancement d'un appel d'offres dont l'octroi sera conditionnel à l'obtention du financement du MEQ pour la préqualification d'un entrepreneur, pour le projet de rénovation de l'enveloppe de maçonnerie du bloc A de l'école Sophie-Barat (projet : 056 071 530)
- 34. Décisions prises hors rencontre
- 35. Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports de la directrice générale du 26 avril 2022

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 26 avril 2022.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.
La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'unité et personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2044 en date du 2 mai 2022
de Mme Sondes Khemiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction d'unité et à un membre du personnel de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation relatifs aux demandes de congés impliquant un remplacement;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction de l'unité concernée;

CONSIDÉRANT l'article 85 c) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER Mme Julie Belhumeur, directrice d'unité, à prendre un congé à temps plein sans traitement pour soutien d'un membre de la famille, pour la période du 9 janvier au 30 juin 2023;
- 2° d'AUTORISER Mme Linda Simard, directrice de l'école primaire Saint-Raymond, à prendre un congé à temps plein sans traitement, pour la période du 9 janvier au 30 juin 2023.

5. Service des ressources financières – école Guillaume-Couture – mise à niveau de la distribution électrique et remplacement de l'éclairage – appel d'offres 25-3052P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4717 en date du 3 mai 2022
de M. Abdelaziz Aitmir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la distribution électrique et au remplacement de l'éclairage à l'école Guillaume-Couture;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)* au montant de 977 462 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la Programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 977 462 \$ (avant taxes) à *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la distribution électrique et le remplacement de l'éclairage à l'école Guillaume-Couture;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénieurs en génie civil pour la réfection de la cour de l'école Bedford – appel d'offres 24-727P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4729-A en date du 10 mai 2022
de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la réfection de la cour de l'école Bedford;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 mars 2022;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 107 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2024-2025 qui est prévu dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 300 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note *CIMA+S.E.N.C.* pour la réfection de la cour de l'école Bedford. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – école Évangéline – rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires – phase 1 – appel d'offres 25-3061P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4734 en date du 3 mai 2022
de Mme Lilia Bouhired concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires - phase 1 à l'école Évangéline;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Norgereq Itée* au montant de 2 193 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 193 000 \$ plus taxes à *Norgereq ltée* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires et vestiaires - phase 1 à l'école Évangéline;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – école Ludger-Duvernay – réfection des blocs sanitaires – phase 2 – appel d'offres 25-3058P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4735 en date du 29 avril 2022
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 2 de la réfection des blocs sanitaires à l'école Ludger-Duvernay;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *NORGEREQ ltée* au montant de 692 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 692 000 \$ plus taxes à *NORGEREQ ltée*, pour la phase 2 de la réfection des blocs sanitaires à l'école Ludger-Duvernay;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – école Saint-Émile – remplacement de la finition intérieure, des appareils d'éclairage intérieurs et mise aux normes des issues – appel d'offres 25-3060P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4736 en date du 4 mai 2022
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la finition intérieure, des appareils d'éclairage intérieurs et mise aux normes des issues à l'école Saint-Émile;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Constructions Serbec inc.* au montant de 2 445 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront payées en partie à l'intérieur des disponibilités du budget de fonctionnement du CSSDM présenté à l'annexe F et que, par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée en partie par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 445 000 \$ plus taxes à *Les Constructions Serbec inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la finition intérieure, des appareils d'éclairage intérieurs et la mise aux normes des issues à l'école Saint-Émile;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Saint-Nom-de-Jésus – démolition et reconstruction de la rampe d'accès – appel d'offres 25-3062P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4743 en date du 3 mai 2022
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la démolition et reconstruction de la rampe d'accès à l'école Saint-Nom-de-Jésus;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Impérial Habitation inc.* au montant de 148 159,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 30850 - Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 148 159,77 \$ plus taxes à *Impérial Habitation inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la démolition et la reconstruction de la rampe d'accès à l'école Saint-Nom-de-Jésus;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. ~~Service des ressources financières – aménagement intérieur de véhicules légers – appel d'offres 27-714P – attribution d'un contrat~~

LE RAPPORT A-31-4744 EST RETIRÉ SÉANCE TENANTE.

12. Service des ressources financières – fourniture sur demande de yogourt – appel d'offres 27-730P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4745 en date du 3 mai 2022
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur qui livrera sur demande les pots de yogourt dans les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi qu'aux organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le seul et plus bas soumissionnaire conforme est *Dubord & Rainville inc.* au montant de 1 083 126,70 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui autorisent la négociation de prix lorsqu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 541 563,35 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville inc.* pour la fourniture sur demande de yogourt. Ce contrat, d'une durée d'une année à compter du 1^{er} juillet 2022, est assorti d'une option de renouvellement d'un an, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

13. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d'épicerie – appel d'offres 27-727P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4748 en date du 6 mai 2022
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur qui livrera sur demande les produits d'épicerie dans les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi qu'aux organismes communautaires partenaires dans le cadre de la mesure alimentaire en milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que le seul et plus bas soumissionnaire conforme est *Dubord & Rainville inc.* au montant de 11 142 099,20 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 2 785 524,80 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville inc.* pour la fourniture sur demande de produits d'épicerie. Ce contrat, de six mois à compter du 1^{er} juillet 2022, est assorti de trois options de renouvellement de six mois chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

14. Service des ressources financières – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal – remplacement des lavabos et des meubles de deux salons de coiffure sénior – appel d'offres 25-3068P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4759 en date du 10 mai 2022
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des lavabos et meubles de deux salons de coiffure sénior à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Rénovacoeur Rénovation inc.* au montant de 577 713 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget MAO centralisé avec l'accord du directeur de l'unité 1 et du Service du développement et de l'innovation professionnelle et, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 577 713 \$ plus taxes à *RénovacoEUR Rénovation inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des lavabos et meubles de deux salons de coiffure sénior à l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – mise à zéro des soldes de l'auxiliaire du progiciel Gestion Pédagogique Intégré (GPI) concernant les années financières 2002-2003 à 2019-2020, en date du 31 mars 2022

Document déposé : Rapport A-31-4761 en date du 5 mai 2022
de Mme Johannie Lapierre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les nombreuses initiatives d'amélioration des processus d'affaires liés à la fonction finance ont permis d'optimiser la productivité et l'efficacité des opérations comptables et financières du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de façon significative au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières a procédé à l'implantation du lien entre GPI et notre système de gestion financière Dofin le 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la procédure d'implantation habituelle du lien entre GPI et le système de gestion financière Dofin implique la mise à zéro des anciens soldes des trop-perçus et des anciens soldes à recevoir non recouvrables avant l'importation des données de GPI dans Dofin;

CONSIDÉRANT que la mise à zéro des anciens soldes de l'auxiliaire de facturation du progiciel GPI n'aura aucun impact sur les états financiers du CSSDM puisqu'elle concerne uniquement les soldes des transactions qui ont eu lieu avant l'implantation du lien entre GPI et Dofin;

CONSIDÉRANT l'alinéa 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la mise à zéro des anciens soldes à recevoir non recouvrables du progiciel de Gestion Pédagogique Intégré (GPI) pour les années 2002-2003 à 2019 2020, totalisant 4 049 294,53 \$ et dont la liste détaillée figure à l'annexe 1 – Comptes à recevoir GPI;
- 2° d'AUTORISER la mise à zéro des anciens soldes de trop-perçus non réclamés du progiciel GPI pour les années 2002-2003 à 2019 2020, totalisant 308 348,38 \$ et dont la liste détaillée figure à l'annexe 2 – Trop-perçus GPI.pdf.

16. Service des ressources financières – acquisition de commutateurs – appel d'offres 27-731P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4775-A en date du 6 mai 2022
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition de commutateurs;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *C.P.U. Design inc.* au montant de 249 120 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 249 120 \$ plus taxes à *C.P.U. Design inc.* pour l'acquisition de commutateurs;
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à effectuer les achats projetés au présent rapport.

17.

Service des ressources financières – acquisition des appareils, d’accessoires et d’applications Apple – entente 27-666D – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4779 en date du 2 mai 2022
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les Services pédagogiques, le Service des technologies de l’information et les écoles du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour l’acquisition des appareils, d’accessoires et d’applications *Apple*;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une bonne gestion du parc informatique des *iPads*;

CONSIDÉRANT que les appareils, les accessoires et les applications *Apple* ne sont pas inclus dans les ententes d’approvisionnement en vigueur;

CONSIDÉRANT que *Apple Canada inc.*, est le fournisseur unique de ses produits et le seul qui est en mesure de répondre aux besoins du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières, le Service des technologies de l’information, et le Service pédagogiques recommandent d’attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER le renouvellement du contrat de gré à gré d’une valeur annuelle de 465 057,05 \$ plus taxes avec *Apple Canada inc.*, pour l’acquisition des appareils, d’accessoires et d’applications *Apple*. Ce contrat sera en vigueur pour une année à partir du 12 mai 2022 avec la possibilité de renouveler l’entente pour l’année 2023-2024 sous réserve d’une validation du montant par le dirigeant de l’organisme;
- 2° d’AUTORISER le Service des technologies de l’information et les Services pédagogiques à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le bon de commande pour la fourniture des accessoires et d’applications *Apple*.

18. Service des ressources financières – acquisition des matériels nécessaires aux élèves ayant une déficience auditive – entente 27-700D – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4780 en date du 2 mai 2022
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention a été publié en vue de conclure un contrat pour l'acquisition du matériel nécessaire aux élèves ayant une déficience auditive pour une période de trente-six mois;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT que l'avis d'intention prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune sous réserve d'une validation annuelle du montant par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 23 août 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de renouveler l'entente pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et l'école Saint-Enfant-Jésus recommandent d'attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement du contrat de gré à gré d'une valeur de 85 000 \$ plus taxes avec *l'Oreille bionique inc.*, pour l'acquisition du matériel nécessaire aux élèves ayant une déficience auditive. Ce contrat sera en vigueur pour une année scolaire à partir du 24 août 2022 avec la possibilité de renouveler l'entente pour une dernière année 2023-2024 sous réserve d'une validation du montant par le dirigeant de l'organisme;
- 2° d'AUTORISER l'école Saint-Enfant-Jésus à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer les bons de commande pour la fourniture des matériels nécessaires aux élèves ayant une déficience auditive.

19. Service des ressources financières – acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire *Antidote 10* français avec le réabonnement au programme de maintenance – avis 27-695T – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4782 en date du 2 mai 2022
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention a été publié en vue de conclure un contrat pour l'acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire *Antidote 10* français avec le réabonnement au programme de maintenance pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention publié le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT que l'avis d'intention prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune sous réserve d'une validation annuelle du montant par le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de renouveler l'entente pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l'information recommandent d'attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement du contrat de gré à gré d'une valeur de 169 400 \$ plus taxes avec *Druide informatique inc.*, pour l'acquisition d'une licence institutionnelle de site en milieu scolaire *Antidote 10* français avec le réabonnement au programme de maintenance. Ce contrat sera en vigueur pour une année scolaire à partir du 1^{er} juillet 2022 avec la possibilité de renouveler l'entente une dernière fois pour l'année 2023-2024 sous réserve d'une validation du montant par le dirigeant de l'organisme;
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à effectuer les achats projetés au présent rapport;

- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le bon de commande pour la fourniture du logiciel Antidote 10.

20. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits chimiques pour l'entretien des circuits ouverts et fermés d'eau de chauffage et de refroidissement – appel d'offres 27-736P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4783 en date du 6 mai 2022
de M. Naceur Guediri et de Mme Nathalie Sauvé concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur qui livrera sur demande des produits chimiques pour l'entretien des circuits ouverts et fermés d'eau de chauffage et de refroidissement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 avril 2022;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'une seule a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'unique soumissionnaire conforme est *Traitement d'eau Expert inc.* au montant de 164 009,93 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 53 647,27 \$ plus taxes à *Traitement d'eau Expert inc.* pour la fourniture sur demande de produits chimiques pour l'entretien des circuits ouverts et fermés d'eau de chauffage et de refroidissement. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

21.

Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Centre et le secteur Est – appel d'offres 15-374P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4785 en date du 4 mai 2022
de Mmes Lilia Bouhired et Marthe Murielle Papin concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un ou plusieurs prestataires de services pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs Centre et Est;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 9279-5624 Québec inc. (*Lavage de vitres Lanaudière*) au montant de 93 557,75 \$ plus taxes pour le secteur Centre;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 9279-5624 Québec inc. (*Lavage de vitres Lanaudière*) au montant de 73 661,50 \$ plus taxes pour le secteur Est;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'un montant de 93 557,75 \$ plus taxes à 9279-5624 Québec inc. (*Lavage de vitres Lanaudière*) pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Centre. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'un montant de 73 661,50 \$ plus taxes à 9279-5624 Québec inc. (*Lavage de vitres Lanaudière*) pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Est. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

22.

Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs Nord, Sud et Ouest – appel d’offres 15-375P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4786 en date du 4 mai 2022
de Mmes Lilia Bouhired et Marthe Murielle Papin
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un ou plusieurs prestataires de services pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour les secteurs Nord, Sud et Ouest;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et que trois d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur Nord est 9279-5624 Québec inc. (*Lavage de vitres Lanaudière*) au montant de 95 768,75 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur Ouest est 9279-5624 Québec inc. (*Lavage de vitres Lanaudière*) au montant de 81 375,93 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur Sud est *Entretiens Qualibec inc.* au montant de 59 270,40 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'un montant de 95 768,75 \$ plus taxes à 9279-5624 Québec inc. (*Lavage de vitres Lanaudière*) pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Nord. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'un montant de 81 375,93 \$ plus taxes à 9279-5624 Québec inc. (*Lavage de vitres Lanaudière*) pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Ouest. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

- 3° d'ATTRIBUER un contrat d'un montant de 59 270,40 \$ plus taxes à *Entretiens Qualibec inc.* pour les services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Sud. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

23. Service des ressources financières – services professionnels en relocation – appel d'offres 24-628P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4787-A en date du 9 mai 2022
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat pour les services professionnels en relocation a été attribué le 7 juillet 2021 à *Fleur de Lys Relocation inc.* pour une période d'une année (2020-2021);

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle (2022-2023);

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de recrutement du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 110 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 635 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme *Fleur de Lys relocation inc.* pour les services de relocation;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

24.

Service des ressources financières – acquisition d'un tour trois axes pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) – contrat de gré à gré – 27-708D

Document déposé : Rapport A-31-4790 en date du 5 mai 2022
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres de quatre (4) lots sous le numéro 27-693P a été publié le 29 juin 2021 afin d'acquérir des machines-outils pour l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT que la seule soumission pour le lot 4 pour l'acquisition d'un tour trois axes de l'appel d'offres 27-693P a été déclarée non conforme;

CONSIDÉRANT que *A.W. Miller Technical sales inc.* détient l'exclusivité du droit de la distribution de cette machine dans toute la région Est du Canada;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 13 (2) de *la loi sur les contrats des organismes publics* qui autorise la conclusion d'un contrat de gré à gré "*lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis;*

CONSIDÉRANT l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM;*

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) recommandent de conclure un contrat de gré à gré avec *A.W. Miller Technical sales inc;*

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de NE PAS PUBLIER un appel d'offres pour fournir à l'EMAM un tour trois axes;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré pour un montant de 292 872 \$ plus taxes avec *A.W. Miller Technical sales inc.* pour fournir à l'EMAM un tour trois axes;
- 3° d'AUTORISER à l'EMAM d'effectuer l'achat projeté au présent rapport;
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements du bon de commande;
- 5° d'AUTORISER la publication par le Bureau des approvisionnements de ce contrat sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO);
- 6° d'AUTORISER la transmission par le Bureau des approvisionnements de l'annexe 2, pour la reddition de compte au Secrétariat du Conseil du trésor dans les 30 jours.

25.

Service des ressources financières – services de coupe de gazon et d'entretien des terrains (cinq secteurs) – appel d'offres 15-340P – exercice d'options de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4795-A en date du 2 mai 2022
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, cinq contrats ont été attribués aux prestataires suivants pour des services de coupe de gazon et d'entretien des terrains :

- *BELLE VERDURE (1996) inc.* (secteur Ouest)
- *PAYSAGISTE SOLARCO inc.* (secteurs Nord, Centre et Sud)
- *PAYSAGISTE T.V.A. (2006) inc.* (secteur Est)

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale a pris fin le 18 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été envoyée aux prestataires de services retenus afin de connaître leur intention et que ceux-ci à l'exception de *BELLE VERDURE* ont accepté de renouveler l'entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat de services de coupe de gazon et d'entretien des terrains du secteur Nord pour un montant de 59 249,12 \$ avec *PAYSAGISTE SOLARCO (1996) inc.*;
- 2° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat de services de coupe de gazon et d'entretien des terrains du secteur Centre pour un montant de 62 704,64 \$ avec *PAYSAGISTE SOLARCO (1996) inc.*;

- 3° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat de services de coupe de gazon et d'entretien des terrains du secteur Sud pour un montant de 25 372,96 \$ avec *PAYSAGISTE SOLARCO (1996) inc.*;
- 4° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat de services de coupe de gazon et d'entretien des terrains du secteur Est pour un montant de 57 000,96 \$ avec *PAYSAGISTE TVA (2006) inc.*

26. Service des ressources matérielles – école Montcalm – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise à niveau de l'entrée électrique et de remplacement des systèmes d'alarme (projet : 398 019 920)

Document déposé : Rapport A-33-1887 en date du 20 avril 2022
de M. Moumou Ammar concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Larco inc.* pour le projet de mise à niveau de l'entrée électrique et de remplacement des systèmes d'alarme de l'école Montcalm, située au 8800, 12^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025* du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures ;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Larco inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associé à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de mise à niveau de l'entrée électrique et de remplacement des systèmes d'alarme à l'école Montcalm.

27. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement du réseau de drainage pluvial (projet : 326 031 370)

Document déposé : Rapport A-33-1888 en date du 21 avril 2022
de M. Alexandre Poulin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *GBI Experts-Conseils inc.* pour les services professionnels liés au remplacement du réseau de drainage pluvial de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, située au 6025, rue Beaulieu, à Montréal;

CONSIDÉRANT les interventions supplémentaires des professionnels requises pour réaliser le présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025* du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *GBI Experts-Conseils inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de remplacement du réseau de drainage pluvial de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours.

28. Service des ressources matérielles – Bâtiment 60, situé au 8000, 8^e Avenue – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de mise aux normes DAR (projet : 139 L00 750)

Document déposé : Rapport A-33-1889 en date du 21 avril 2022
de M. Jean-Louis Jr Dugué concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Itée* pour la mise à niveau de la chaufferie et la mise aux normes DAR au Bâtiment 60, situé au 8000, 8^e Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT les modifications et les ajouts de travaux requis pour la réalisation du présent projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront payées à l'intérieur des disponibilités du budget de fonctionnement du CSSDM présenté à l'annexe F de la *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2022*. Par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Itée* les sommes estimées incluses dans le présent rapport, associées à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de mise à niveau de la chaufferie et de mise aux normes DAR au Bâtiment 60, situé au 8000, 8^e Avenue, à Montréal.

29. Service des ressources matérielles – modifications à la Programmation des plans directeurs d'investissement (PDI) 2020-2025 et 2021-2026

Document déposé : Rapport A-33-1890 en date du 28 avril 2022
de M. Jimmy Edwins Elie concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption des plans directeurs d'investissement (PDI) 2020-2025 et 2021-2026;

CONSIDÉRANT l'adoption des modifications à la *Programmation des plans directeurs d'investissement* 2020-2025 et 2021-2026;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus à l'un ou l'autre des plans directeurs d'investissement susmentionnés en raison de différentes situations;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d'investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT la résolution 17 de la séance du 31 août 2021 par laquelle l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration autorisait le Service des ressources matérielles à actualiser la portée des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation 2021-2022 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, à l'intérieur des sommes consenties;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les modifications proposées pour les plans directeurs d'investissement 2020-2025 et 2021-2026, tel qu'illustré aux tableaux fournis en annexes 1 et 2 du présent rapport.

30. Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires (projet : 325 060 380)

Document déposé : Rapport A-33-1891 en date du 25 avril 2022
de M. Osée Benoit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *CIMA+ S.E.N.C.* pour les services professionnels liés à la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires de l'école Saint-Luc, située au 6300, chemin de la Côte-Saint-Luc, à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'ajustement est requis principalement en raison de la surveillance de chantier supplémentaire visant à assurer la qualité des travaux livrés;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport Programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *CIMA+ S.E.N.C.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre des rénovations des blocs sanitaires et des vestiaires de l'école secondaire Saint-Luc.

31. Service des ressources matérielles – Bâtiment 190, situé au 4315, rue Beaubien Est – autoriser un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande à réaliser des travaux d'entretien, dans le cadre de l'homologation AO 15-304P, pour accueillir l'école des Monarques, édifice Marie-Rollet de façon transitoire (projet : 190 012 020)

Document déposé : Rapport A-33-1893-A en date du 6 mai 2022
de M. Radouan Torkmani concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de démolition et reconstruction de l'école Marie-Rollet, les maternelles et premières années seront délocalisées temporairement dans le bâtiment vacant, situé au 4315, rue Beaubien Est, à Montréal (ancienne école Rose-des-Vents), et ce, dès la prochaine rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en préparation de l'accueil de cette clientèle, les travaux d'entretien sont requis;

CONSIDÉRANT que le délai de réalisation des travaux d'entretien est restreint;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a fait appel aux services d'un entrepreneur général, détenant un contrat à exécution sur demandes, dans le cadre de l'appel d'offres 15-304P;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Les Constructions Serbec*, situé au 1^{er} rang de l'homologation, n'a pas souhaité soumissionner sur ce mandat. Les courts délais d'exécution ne lui permettaient pas d'accepter notre demande;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Groupe Saint-Lambert* détient le contrat à l'exécution sur demande dans le cadre de l'appel d'offres 15-304P;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *Groupe Saint-Lambert* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel relatif à l'appel d'offres 15-304P est de 8 367 124,62 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement du CSSDM et que par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur homologué *Groupe Saint-Lambert*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande AO 15-304P, de réaliser des travaux d'entretien de l'école Des Monarques, édifice Marie-Rollet, dont la valeur est estimée dans le présent rapport;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service, de tout document accessoire afin de donner plein effet au contrat compris dans les documents d'appel d'offres, le cas échéant.

32. Service du secrétariat général – entente de règlement dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'école Marie-Rivier, pavillon Louvain, appel d'offres 25-2458P (projet : 348 015 790)

Document déposé : Rapport A-34-3318 en date du 4 mai 2022
de M^e Émilie Brosseau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux du projet de l'agrandissement de l'école Marie-Rivier, Pavillon Louvain, n° d'appel d'offres 25-2458P (348 015 790) sont presque terminés;

CONSIDÉRANT tous les éléments énoncés au rapport confidentiel n° A-34-3318 qui justifient de conclure un règlement dans ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du CSSDM de régler ce litige selon les termes de l'entente de principe confidentielle décrits au rapport n° A-34-3318;

CONSIDÉRANT que les parties sont d'accord afin de régler le dossier de la manière énoncée à l'entente de principe confidentielle décrite au rapport n° A-34-3318;

CONSIDÉRANT l'article 164.b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* qui délègue le pouvoir au comité exécutif de conclure une transaction pour prévenir ou terminer une contestation judiciaire ou quasi-judiciaire;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER telle que décrite dans le rapport confidentiel n° A-34-3318, l'entente de principe dans le cadre du projet de l'agrandissement de l'école Marie-Rivier, pavillon Louvain, n° d'appel d'offres 25-2458P (348 015 790);
- 2° de DEMANDER au Bureau des affaires juridiques de négocier les termes de l'entente de déboursement conformément à l'entente de principe intervenue;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de l'entente de principe;
- 4° de DEMANDER à la directrice adjointe du Service du Secrétariat général de signer l'entente de déboursement une fois finalisée et négociée par le Bureau des affaires juridiques.

33. Documents d'information :

- a) A-13-24 Service du développement et de l'innovation professionnelle – évolution du paiement de rétributions à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle par l'appel d'offres 24-680P

- b) A-31-4798-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le maintien d’actifs – avis de qualification 24-538P – attribution de nouveaux mandats
- c) A-33-1892 Service des ressources matérielles – lancement d’un appel d’offres dont l’octroi sera conditionnel à l’obtention du financement du MEQ pour la préqualification d’un entrepreneur, pour le projet de rénovation de l’enveloppe de maçonnerie du bloc A de l’école Sophie-Barat (projet : 056 071 530)

34. Décisions prises hors rencontre

Ne s’applique pas ici.

35. Divers

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 30.

Secrétariat général – 25 mai 2022